

Conseil de sécurité

Distr. générale
6 décembre 2005
Français
Original: anglais

Lettre datée du 30 novembre 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur d'informer les membres du Conseil de sécurité que le Gouvernement centrafricain a fait savoir à mon Représentant qu'il souhaitait que le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) continue de l'aider à instaurer une paix durable, après le rétablissement de l'ordre constitutionnel dans le pays.

Le Président François Bozizé a souligné que la communauté internationale devait faire plus d'efforts pour aider la République centrafricaine à régler les graves problèmes qui ont surgi après les élections, étant entendu qu'il incombait au premier chef à son gouvernement d'améliorer les conditions d'existence de la population. Il convient de noter que le Président Bozizé a récemment suspendu de leurs fonctions trois ministres soupçonnés de corruption, à l'issue d'un recensement des fonctionnaires et agents de l'État en exercice.

Étant donné que les perspectives d'une stabilisation durable de la République centrafricaine n'ont jamais été aussi encourageantes, je recommande de proroger le mandat du BONUCA jusqu'au 31 décembre 2006. C'est la première fois depuis la création du Bureau que les conditions propices à l'instauration de la paix sont réunies. Grâce à la prorogation de son mandat, le BONUCA pourrait aider la République centrafricaine à faire fond sur le succès des récentes élections. L'appui qu'il fournira, notamment en aidant à renforcer le dialogue politique et à promouvoir l'état de droit, contribuera à instaurer un climat favorable à la reconstruction et au développement. En outre, cet appui sera indispensable à la réalisation des réformes que le Gouvernement entend entreprendre.

La recrudescence du banditisme transfrontalier et la prolifération des armes dans la sous-région ont aggravé l'insécurité en République centrafricaine, ce qui entrave le relèvement de l'économie du pays. Le Gouvernement centrafricain, après s'être concerté avec les gouvernements des pays voisins, a demandé au BONUCA et à mon Représentant d'aider les pays de la sous-région à trouver une solution commune à ces menaces, étant entendu qu'aucun progrès notable ne pourra être réalisé dans les domaines politique, économique et social tant que la sécurité n'aura pas été rétablie.

Ces nouvelles responsabilités du BONUCA au niveau sous-régional viennent s'ajouter à ses activités d'évaluation des incidences de la situation dans les pays voisins sur celle qui règne en République centrafricaine et vice versa (voir S/PRST/2004/39). Le BONUCA continuera de collaborer étroitement avec ses

05-62955 (F) 061205 061205

partenaires sous-régionaux, y compris la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Force multinationale de la CEMAC.

Compte tenu des responsabilités supplémentaires évoquées ci-dessus et de l'évolution encourageante de la situation, je me propose de nommer mon Représentant en République centrafricaine Représentant spécial, avec rang de sous-secrétaire général, pour lui permettre de continuer d'aider la République centrafricaine et les pays voisins, au nom de l'ONU, à stabiliser durablement la situation.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**